ÉVOLUTION DES MESURES SANITAIRES



Du 2 au 11 avril 2021 inclus



Port du masque obligatoire



Attestation de déplacement supprimée



Reprise de toutes les activités économiques, sociales et de loisirs dans le respect des gestes barrière*, de la distanciation sociale et des recommandations sanitaires.



Sauf grands rassemblements, soirées organisées, discothèques



Salons de coiffure, d'esthétique, de tatouage, de piercing, etc.



Protocoles propres à chaque activité professionnelle



Registre obligatoire



à disposition



Rassemblements extérieurs



Registre obligatoire

Rassemblements intérieurs



Gel à disposition



Établissements culturels, religieux, de tourisme, de loisirs, centres aérés et crèches



Gel à disposition

Maximum 50 personnes



Registre obligatoire



Sports extérieurs



Sports en salle

Registre

obligatoire



Distanciation physique, désinfection entre chaque séance



Restaurants, bars, nakamals

Sans



Consommations assises



Port du masque obligatoire pour les serveurs



2 mètres entre les tables



Fermeture à minuit







Max 8 personnes par table



Registre obligatoire



Transports



1 siège sur 2



Gel à l'entrée du véhicule

*GESTES BARRIÈRE





















